



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril, à 18 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 4 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

15 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle le Pallec, Thierry Brach, Sandrine Lafont, Lounès Bellaïla, Marc Zindel, Renée Crouzal, Amélie Moréno, Jacques Baraillé, Yolande Calmel, Yves Le Pallec, Hugues Saury, Yoann Conte, Lise Raynaud, Fabien Barthès.

4 absents : Monsieur David Arnal qui a donné sa procuration à Monsieur Thierry Brach, Madame Ghislaine Minotti, Madame Julie Geenen, Madame Tiphanie Brau.

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 16 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Lounès Bellaïla, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 24 mars 2022.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Lounès Bellaïla et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Madame Yolande Calmel précise que lors de cette séance du 24 mars dernier, elle avait demandé ce qu'il en était des postes d'emploi à ouvrir pour le Centre de secours des pompiers.

Monsieur Le Maire répond que nous sommes actuellement en discussion à ce propos avec la municipalité de Peyriac et que l'Assemblée sera tenue au courant de la suite donnée à cette étude.

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal du 24 mars 2022 au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire lit l'ordre du jour et demande si, à l'énoncé des différents points abordés, un des membres du Conseil tient à nous faire part d'un éventuel conflit d'intérêt.

Monsieur Yves Le Pallec signale qu'ayant la qualité de président de l'association des Donneurs de Sang de Rieux-Peyriac, il se retirera lors du vote de la subvention concernant cette association.

Monsieur Le Maire en prend note et commence l'ordre du jour :

Point n°1) Vote du Taux de Fiscalité

Par suite de l'approbation du PAC fiscal, la commune doit baisser ses taux, à charge pour l'Agglomération de les augmenter du même nombre de points. L'Agglomération reversera à la commune la différence par le biais de l'attribution de compensation.

Actuellement, les taux de fiscalité de la commune sont les suivants :

- Taxe foncière-bâti : 39,53 %
- Taxe foncière-non bâti : 115,99 %

Monsieur Le Maire propose une baisse de :

- 17,21 points pour la taxe foncière-bâti, ce qui donne 22,32 %,
- 31,22 points pour la taxe foncière-non bâti, ce qui donne 84,77 %.

Au taux de taxe foncière s'ajoute celui du département, à savoir 30,69 %.

Monsieur Le Maire propose donc pour 2022 :

- Une taxe foncière-bâti de 53,01 %, soit 22,32 % de la commune + 30,69 % du département,
- Une taxe foncière-non bâti de 84,77 %.

Monsieur Le Maire confirme que cette opération ne changera pas grand-chose, vu que l'Agglomération nous reversera la différence par le biais de la compensation, et soumet cette proposition au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°2) Approbation du compte administratif 2021

Monsieur Le Maire signale qu'à l'issue de la présentation des chiffres de ce point, il quittera la salle du Conseil au moment du vote, après avoir laissé la présidence à Monsieur Yves Le Pallec, doyen de l'Assemblée.

- Section de Fonctionnement :
Les dépenses s'élèvent à 1 674 693, 91 euros,
Les recettes s'élèvent à 2 250 278,81 euros
L'excédent de fonctionnement est de 1 034 639,01 euros

Le résultat de fonctionnement est donc de 1 610 223,91 euros.

- Section d'Investissement :
Les dépenses s'élèvent à 532 413,20 euros
Les recettes s'élèvent à 737 703,96 euros
L'excédent en Investissement est de 553 958,32 euros.

Le résultat d'Investissement est donc de 759 249,08 euros.

En conséquence :

- Le Reste à réaliser en dépense d'Investissement s'élève à 140 112,01 euros
- Le Reste à réaliser en recette d'Investissement s'élève à 543 586,10 euros.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions à ce sujet et, n'obtenant pas de réponse, il quitte la salle du Conseil et laisse la présidence à Monsieur Yves Le Pallec.

Monsieur Le Pallec soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire revient dans la salle du Conseil et Monsieur Yves Le Pallec lui rend la présidence.

Monsieur Le Maire reprend l'ordre du jour :

Point n°3) Approbation du Compte de Gestion 2021

- Section de Fonctionnement :
Les dépenses s'élèvent à 1 674 693,91 euros

Les recettes s'élèvent à 2 250 278,81 euros

L'excédent de fonctionnement est de 1 034 639,01 euros

Le résultat de fonctionnement est donc de 1 610 223,91 euros.

- Section d'Investissement :

Les dépenses s'élèvent à 532 413,20 euros

Les recettes s'élèvent à 737 703,96 euros

L'excédent d'investissement est de 553 958,32 euros

Le résultat d'Investissement est donc de 759 249,08 euros.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet et, n'obtenant pas de réponse, il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°4) Affectation du Résultat du Budget Communal

La section de Fonctionnement affiche un excédent de fonctionnement de 1 610 223,91 euros.

Monsieur Le Maire propose d'affecter en Investissement au compte 1068, la somme de :

600 000 euros, et d'affecter en Résultat reporté la recette de Fonctionnement de :

1 010 223,91 euros.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet et, n'obtenant pas de réponse, il soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°5) Vote du Budget Communal 2022

- Le montant de la Section de Fonctionnement s'élève à 3 064 231,91 euros :

La répartition des dépenses est effectuée comme suit :

- Chapitre 11-Charges à caractère général : 1 198 000 euros
- Chapitre 12-Charges de personnel-frais assimilés : 991 500 euros
- Chapitre 14-Atténuations de Produits : 1 000 euros

- Chapitre 65-Autres Charges de Gestion Courante : 435 297,18 euros
- Chapitre 66-Charges Financières : 35 274,96 euros
- Chapitre 67-Charges exceptionnelles : 87 908 euros
- Article 22-Dépenses Imprévues : 89 489 euros
- Article 23-Virement à la Section d'Investissement : 179 222,04 euros
- Article 42-Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : 37 540,73 euros

La répartition des recettes est effectuée comme suit :

- Chapitre 13-Atténuation de Charges : 35 000 euros
- Chapitre 70-Produits - Services : 21 000 euros
- Chapitre 73-Impôts et taxes : 1 447 104 euros
- Chapitre 74-Dotation et participation : 518 904 euros
- Chapitre 75-Autres produits de Gestion Courante : 32 000 euros
- Le Résultat Reporté est de : 1 010 223,91 euros
- Le montant de la Section d'Investissement s'élève à 2 144 597,95 euros :

La répartition des dépenses est effectuée comme suit :

- Chapitre 21-Immobilisations corporelles sauf opération : 80 000 euros
- Opération d'Equiperment : 1 729 043,99 euros
- Chapitre 16-Emprunt et dette : 146 348,68 euros
- Article 20-Dépenses Imprévues : 49 093,27 euros
- Le Reste à réaliser est de : 140 112,01 euros.

La répartition des Recettes est effectuée comme suit :

- Chapitre 10-Dotations Fonds Divers et Réserves : 625 000 euros

- Article 21-Virement de la Section de Fonctionnement : 179 222,04 euros
- Article 40-Opération d'Ordre : 37 540,73 euros
- Le Reste à réaliser est de : 543 586, 10 euros
- Le solde d'exécution 2021 est de : 759 249,08 euros.

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des questions concernant ces chiffres et n'obtenant pas de réponse, il soumet ce point au vote :

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire tient à remercier Madame Rose-Marie Garcia, secrétaire chargée de la comptabilité, pour le travail accompli en vue d'établir ce budget.

Point n°6) Vote des Subventions

Monsieur le Maire annonce que le vote des montants proposés sera effectué subvention par subvention.

- A.I.C.A RIEUX-PEYRIAC : 1 000 euros

Montant voté à l'unanimité.

- DONNEURS DE SANG RIEUX-PEYRIAC : Monsieur Yves Le Pallec est sorti de la salle du Conseil, comme annoncé plus haut. Le montant proposé est de 400 euros.

Il est voté à la majorité.

Monsieur Yves Le Pallec revient parmi les membres de l'Assemblée.

- ANCIENS COMBATTANTS : 2 139 euros, ce chiffre tenant compte de l'achat du drapeau.

Montant voté à l'unanimité.

- BALL-TRAP CLUB MINERVOIS : 1 000 euros

Montant voté à l'unanimité.

- BLACK MINERVOIS : Pas de subvention demandée.

- BOULE OPTIMISTE : 500 euros

Montant voté à l'unanimité.

- CLUB DES AINES MERINVILLOIS : 2 100 euros

Montant voté à l'unanimité.

- COC MERINVILLOIS : Pas de subvention demandée.

- COS PERSONNEL COMMUNAL : 7 500 euros. Monsieur le Maire précise que ce montant tient compte du recrutement de plus de personnel en CDD.
Montant voté à l'unanimité.

- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE : 1 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE : 2 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- DRAISIENNE MINERVOISE : 350 euros
Montant voté à l'unanimité.

- FNACA : 400 euros
Montant voté à l'unanimité.

- HISTOIRE et GENEALOGIE EN MINERVOIS : 200 euros
Montant voté à l'unanimité.

- LES AMIS DE LA ROTONDE : 200 euros
Montant voté à l'unanimité

- LES CERCLES DE L'EVENTAIL : 1 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- LES TEOPHANIES : 2 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- MINERVOIS SANS FRONTIERES : 2 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- RIEUX MINERVOIS ACCUEIL : 14 000 euros
Montant voté à l'unanimité.

- THE FREEDOM : 2 200 euros
Montant voté à l'unanimité.

- TAROT CLUB MERINVILLOIS : 800 euros
Montant voté à l'unanimité.

- TENNIS CLUB DE L'ARGENT DOUBLE : 868 euros. Monsieur Le Maire précise qu'il y a 368 euros de plus que l'an dernier pour l'achat de poteaux.
Montant voté à l'unanimité.
- VELO SPRINT NARBONNAIS : 1 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX : 1 000 euros
Montant voté à l'unanimité.
- GROUPE VOCAL MINERVOCCE du COLLEGE : 150 euros
Montant voté à l'unanimité.
- HAUT-MINERVOIS FOOTBALL CLUB : 5 000 euros. Monsieur Le Maire précise que cette somme tient compte d'un montant de 1 250 euros alloué à titre exceptionnel pour les frais résultant du passage au niveau supérieur.
Montant voté à l'unanimité.
- MESSAGERS AUDOIS : 250 euros
Montant voté à l'unanimité.
- POMPIERS : 2 000 euros. Monsieur Le Maire précise qu'une partie de cette subvention est destinée au frais de permis poids lourd.
Montant voté à l'unanimité.
- MUSIC ANIM : 500 euros.
Montant voté à l'unanimité.
- LES RESTOS DU CŒUR : 1 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- BTP CFA AUDE : 150 euros
Montant voté à l'unanimité.
- PREVENTION ROUTIERE : 350 euros
Montant voté à l'unanimité.
- GROLES TROTTEURS : 300 euros
Montant voté à l'unanimité.
- RIEUX VOLLEY : 200 euros
Montant voté à l'unanimité.

- LOS CASCAMELS CALENDETE : 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- CHANT'LA VIE : 250 euros
Montant voté à l'unanimité.
- CULTURE D'OC : 1 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- FESTA DEL PAÏS : 1 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- AFDAIM : 350 euros
Montant voté à l'unanimité.
- CHAMBRE DES METIERS ET DES ARTISANS : 354 euros
Montant voté à l'unanimité.
- A.E.D.A (Encouragement Devoir) : 400 euros
Montant voté à l'unanimité.
- L'AUDE AUX CHATS : 500 euros
Montant voté à l'unanimité.
- SPORT ET DANSE POUR TOUS : 200 euros
Montant voté à l'unanimité.
- ASSOCIATION CAMINS : 100 euros
Montant voté à l'unanimité.
- LES AMIS DE LOS AINATS : 100 euros
Montant voté à l'unanimité.
- COMITE DES FETES : 6 000 euros
Montant voté à l'unanimité.
- SOUVENIR FRANÇAIS : 100 euros
Montant voté à l'unanimité.
- A.S.P AUDE : 100 euros. Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une association créée au sein de la Clinique Montréal pour venir en aide aux malades du cancer.
Montant voté à l'unanimité.

- LA GUINGUETTE A JOJO : 100 euros. Monsieur Le Maire informe que cette association attachée à la Clinique Montredon-Narbonne apporte également un soutien aux malades du cancer.

Montant voté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire souligne l'importance du montant total des subventions allouées par la Municipalité aux associations, soit une somme globale de 66 611, 00 euros mais qu'à juste titre, le nombre des associations soutenues par la commune démontre la vitalité et la dynamique de notre ville.

Point n°7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu la question suivante de Madame Yolande Calmel, Conseillère municipale :

« Le savon de l'école maternelle, pour le lavage des mains, serait agressif pour les mains des petits. Pourrait-on le remplacer par un savon naturel de meilleure qualité ? »

Madame Sandrine Lafont, Adjointe, répond que nous allons voir la question dès le lendemain avec Madame Benet, directrice de l'école maternelle et que nous ne manquerons pas de communiquer la suite donnée à ce problème.

Aucune autre question n'ayant été formulée par les membres de l'Assemblée, Monsieur Le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

Une personne demande la parole et remercie le Conseil pour les subventions allouées notamment au titre de deux associations.

Monsieur Le Maire communique par ailleurs deux informations :

- Monsieur Hugues Saury a participé au repérage des nos ponts et ponceaux sur notre territoire avec l'entreprise SOCOTEC mandaté par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). Huit ouvrages ont été répertoriés et feront l'objet d'une étude.

-En outre, nous avons reçu des responsables de l'ATD11 (l'Agence Technique Départementale de l'Aude) concernant la liaison de la « Voie douce » Rieux-Peyriac, projet qui avance et prend forme.

Monsieur Le Maire déclare la séance close à 18 heures 45.

Fait à Rieux-Minervo, le 14 avril 2022,

Bernard YAGUES, Maire

